

Document N°4
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

**Les évolutions récentes de la réversion et la majoration
de la réversion au régime général**

CNAV

DIRECTION STATISTIQUES, PROSPECTIVE ET RECHERCHE

Le 08/06/2012

**ETUDE
N° 2012 - 049**

Mots clés : Réversion

**OBJET : LES EVOLUTIONS RECENTES DE LA REVERSION ET LA MAJORATION DE
LA REVERSION AU REGIME GENERAL**

Résumé : Pour la séance du COR du 27 juin 2012 « réversion et veuvage : évolutions récentes », le COR souhaite disposer d'un éclairage sur deux évolutions récentes en matière de réversion :

- les modifications de condition d'âge pour l'accès à la réversion (2005, 2007 et 2009)
- la mise en place de la majoration de pension de réversion en 2010

Cette note présente des données statistiques sur les pensions de réversion et majoration de pension de réversion : effectifs de bénéficiaires et pension moyenne.

Rédacteurs : Marie Guilain, Christine Bellavoine-Gaessler, Pierrick Joubert

DIFFUSION : Secrétariat général du COR

Réversion

1) Données de cadrage

La masse des droits dérivés versée au Régime général en 2011 est de 9,1 milliards euros, représentant environ 10% de la masse versée pour les droits propres et les droits dérivés.

Au 31 décembre 2011, on dénombre 2 697 607 bénéficiaires de droits dérivés au Régime général. Les bénéficiaires de droits dérivés sont à 94% des femmes. Les droits dérivés ont pour but de pallier les faibles ressources du conjoint survivant.

La pension mensuelle moyenne perçue est de 275 euros (2 533 462 femmes avec une pension moyenne de 281 euros et 164 145 hommes avec une pension moyenne de 182 euros).

En 2011, 168 457 droits dérivés ont été attribués dont 6 636 aux moins de 55 ans.

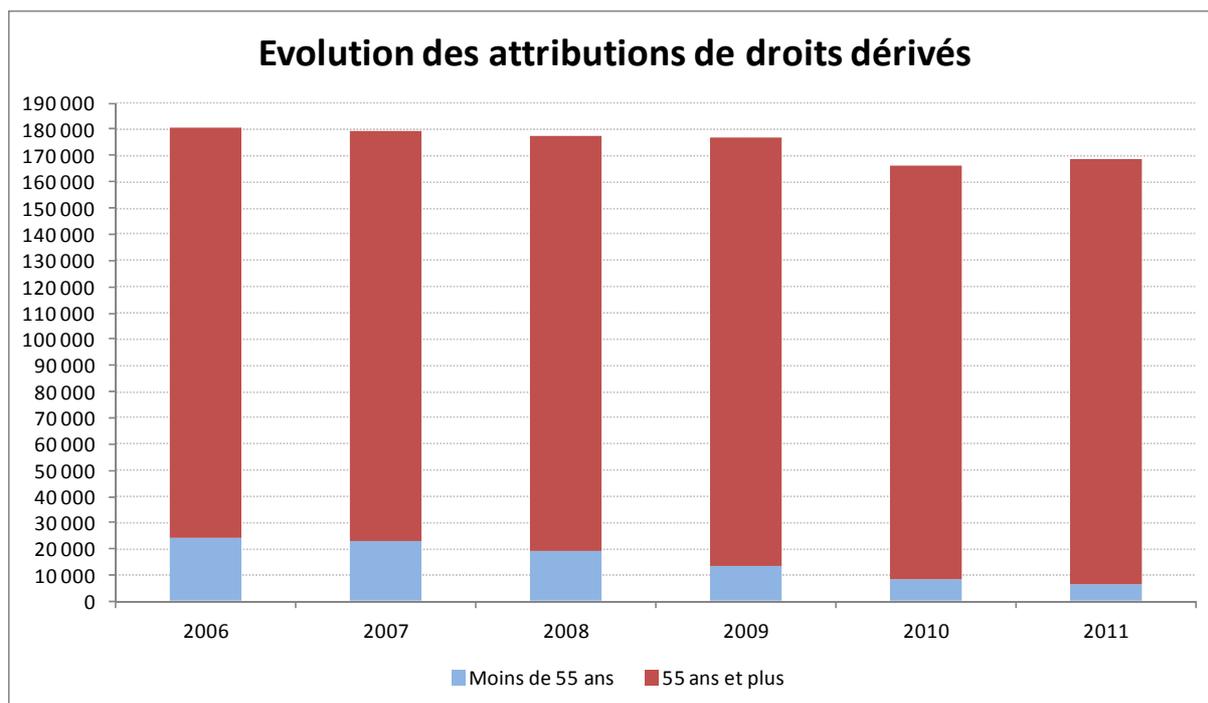
L'âge moyen des nouveaux retraités de droits dérivés est de 71,4 ans (71,1 ans pour les femmes et 73,4 ans pour les hommes).

2) Flux d'attribution et population bénéficiaire

- Flux des nouveaux bénéficiaires

La réforme de 2003 a instauré une ouverture de la condition d'âge pour bénéficier des droits dérivés.

Date d'effet de la pension de réversion	Age minimum
Avant le 01/07/2005	55 ans
Du 01/07/2005 au 30/06/2007	52 ans
Du 01/07/2007 au 31/12/2008	51 ans
A partir du 01/01/2009	- 55 ans si décès du conjoint après le 01/01/2009 - 51 ans si décès du conjoint avant le 01/01/2009



Source : Système National Statistiques Prestataires (SNSP), Cnav

Après une période d'ouverture de la condition d'âge entre 2005 et 2008 (ouverture à 52 ans en juillet 2005 puis à 51 ans en juillet 2007), le retour de la condition d'âge à 55 ans en 2009¹ provoque une baisse du nombre d'attributions de droits dérivés. Cette baisse est toutefois de courte durée, puisque dès 2011, le nombre de nouveaux bénéficiaires de la réversion augmente à nouveau, principalement sous l'effet de la démographie (générations plus nombreuses).

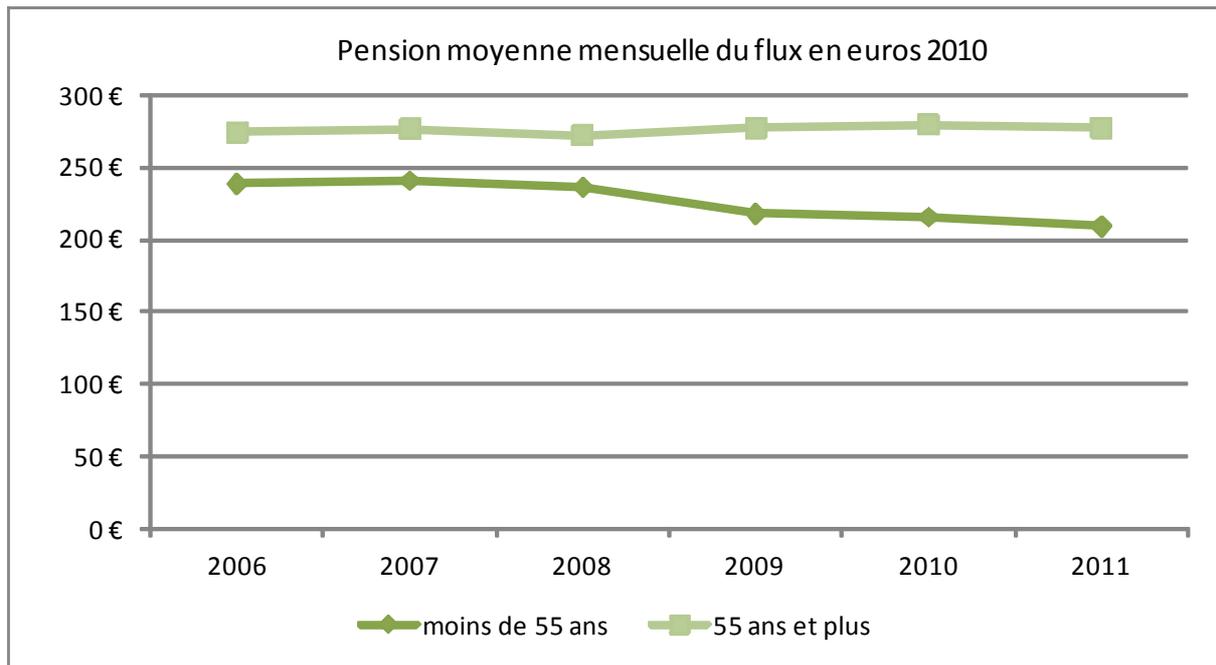
Pour l'année 2011, 168 457 droits dérivés ont été attribués dont 6 636 pour les moins de 55 ans.

Parmi l'ensemble de ces nouveaux bénéficiaires en 2011, 20 398 sont des hommes et 148 059 sont des femmes.

Depuis l'application de l'abaissement de l'âge, 118 817 retraités ont bénéficié d'une pension de droit dérivé avant 55 ans.

¹ Sauf pour les assurés dont le conjoint est décédé avant le 1^{er} janvier 2009, pour lesquels la condition d'âge reste de 51 ans. Cela concerne notamment les veuves et veufs les plus jeunes qui n'ont pas actuellement 51 ans mais dont le conjoint est décédé avant le 1^{er} janvier 2009. Le flux de bénéficiaires de moins de 55 ans va donc décroître progressivement.

- **Pension moyenne du flux**



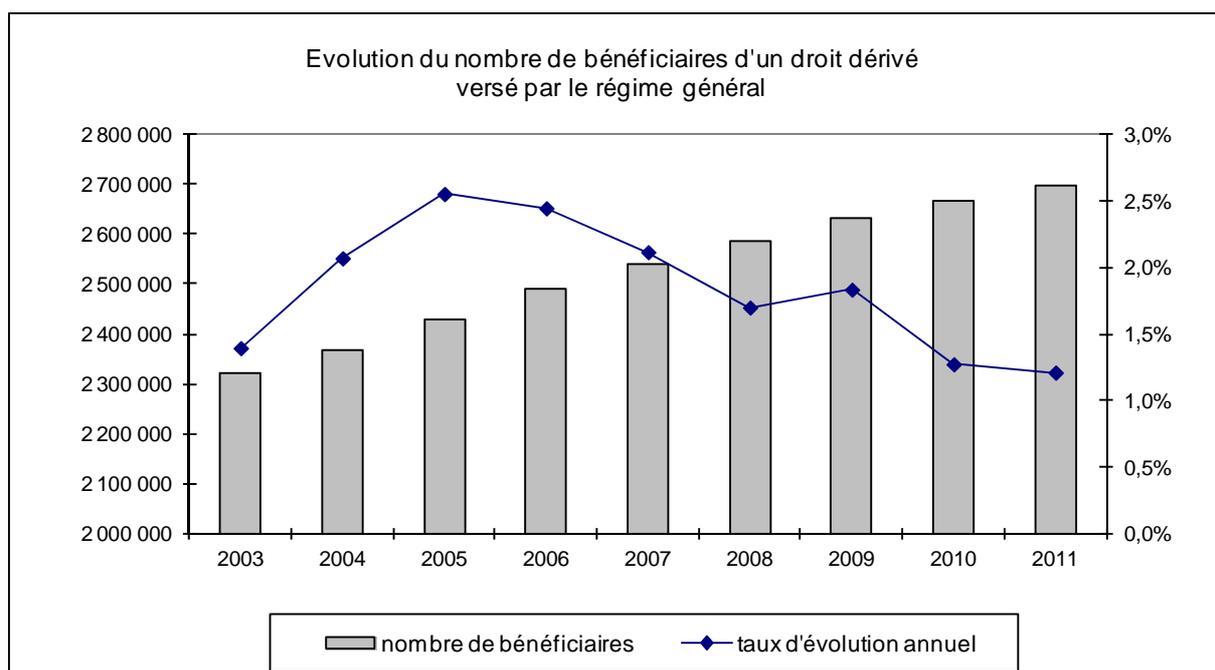
Source : Système National Statistiques Prestataires (SNSP), Cnav

Les bénéficiaires de moins de 55 ans ont des pensions moyennes de droits dérivés plus faibles que celles des bénéficiaires de 55 ans et plus. Ceci peut s'expliquer par deux éléments :

- Les conjoints décédés des bénéficiaires de moins de 55 ans ont souvent des pensions de droits propres plus faibles car ils n'ont pas eu une carrière complète. La pension de réversion étant calculée comme un pourcentage des droits propres du conjoint décédé (54% au maximum), la pension de réversion s'en trouve réduite. Cet effet sera de plus en plus marqué pour les bénéficiaires de moins de 55 ans, à cause de la condition de décès avant le 1^{er} janvier 2009 qui concernera des décès de plus en plus précoces.
- La pension de réversion, servie sous condition de ressources, est différentielle. Cela implique que les bénéficiaires disposant d'un revenu d'activité peuvent avoir une pension réduite à cause de leurs ressources propres.

En 2011, la pension moyenne s'élève à 281 euros (214 euros pour les moins de 55 ans et 283 euros pour les 55 ans et plus)

- **Population bénéficiaire totale**



Source : Système National Statistiques Prestataires (SNSP), Cnav

Depuis 2003, le nombre de bénéficiaires d'un droit dérivé augmente. Ceci s'explique principalement par l'allongement de l'espérance de vie des bénéficiaires ainsi que par des changements de législation.

Le taux d'évolution du stock entre 2003 et 2005 passe de 1,4% à 2,6%. Cette hausse peut être liée à la réforme de 2003 qui a entraîné des changements dans l'attribution des droits.

A partir du 1^{er} juillet 2004, la condition de mariage est moins restrictive. En effet, il faut avoir été marié avec l'assuré décédé mais sans condition de durée de mariage et sans condition de non remariage.

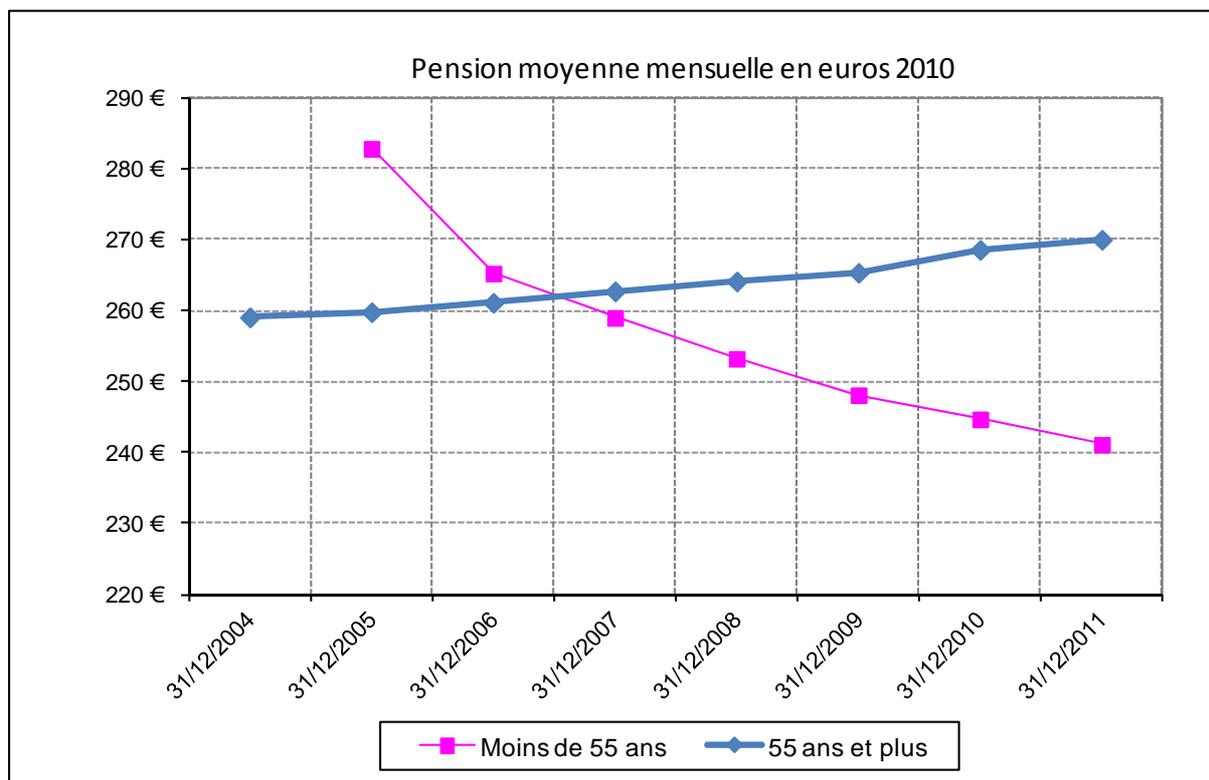
A partir de juillet 2004, des changements au niveau des conditions de ressources et la prise en compte des droits personnels ont été opérés. En effet, si la réforme de 2003 a supprimé les règles de non cumul entre pension de réversion et pension personnelle, elle a également élargi l'assiette ressources.

Entre 2005 et 2007, le taux d'évolution annuel reste au-dessus de 2%. Ce taux élevé peut être lié à l'ouverture de la condition d'âge pour l'accès à la réversion. En effet, entre le 1^{er} juillet 2005 et le 30 juin 2007 le conjoint survivant, pour bénéficier de la réversion, doit être âgé au minimum de 52 ans.

Depuis 2008, le taux d'évolution du nombre de bénéficiaires de droit dérivé diminue progressivement et passe en dessous de 2%. Entre le 1^{er} juillet 2007 et le 31 décembre 2008, l'ouverture de l'âge à 51 ans pour la réversion a eu moins d'impact que le passage à 52 ans. Puis à partir de 2009, la condition d'âge est à nouveau établie à 55 ans. Cette condition explique en grande partie le taux d'évolution plus faible, à partir de 2009, de la population bénéficiaire.

Au 31 décembre 2011, 2 697 607 personnes bénéficiaient d'un droit dérivé dont 164 145 hommes et 2 533 462 femmes.

- Pension moyenne des bénéficiaires



Source : Système National Statistiques Prestataires (SNSP), Cnav

La pension moyenne des bénéficiaires de 55 ans et plus est légèrement croissante entre 2004 et 2011, tandis que la pension moyenne des moins de 55 ans, connue à partir de 2005 (année de l'ouverture de la condition d'âge) est décroissante sur toute la période.

De 2005 à 2006, la pension moyenne des moins de 55 ans est plus élevée que celle des autres bénéficiaires. Cela s'explique par le profil particulier des premiers bénéficiaires de l'ouverture de l'âge. En effet, des modifications importantes de législation sont intervenues en juillet 2004 : suppression de la condition de non-remariage et de la durée de mariage exigée pour l'ouverture des droits, introduction d'une condition de ressources en lieu et place de la condition de non cumul avec un droit propre. Les nouveaux bénéficiaires ont donc des profils différents des bénéficiaires déjà servis en 2004.

Les bénéficiaires de moins de 55 ans en 2005 étant par définition des nouveaux bénéficiaires, ils sont donc tous concernés par les changements de législation, tandis que cela ne concerne qu'une petite partie des bénéficiaires de 55 ans et plus.

La baisse de pension moyenne des bénéficiaires de moins de 55 ans entre 2005 et 2006 s'explique quant à elle par un nouveau changement intervenu dans la législation en juillet 2006, date à laquelle les pensions de réversion des autres régimes de base sont intégrées dans le calcul des ressources, contribuant à la baisse de la pension moyenne des droits dérivés pour les nouveaux bénéficiaires.

A partir de 2007, la pension moyenne des moins de 55 ans devient inférieure à celle des autres bénéficiaires (cf supra pension moyenne du flux). La baisse continue de la pension moyenne des moins de 55 ans peut également s'expliquer en partie par le fait que les femmes des générations plus récentes intégrant les flux de nouveaux bénéficiaires sont de plus en plus souvent en activité. Etant donné que les revenus d'activité des conjoints survivants sont pris

en compte dans le calcul de la pension de réversion, ceci joue sur le montant de la pension de réversion.

Au 31 décembre 2011, la pension moyenne est de 275 euros : 246 euros pour les moins de 55 ans et 276 euros pour les 55 ans et plus.

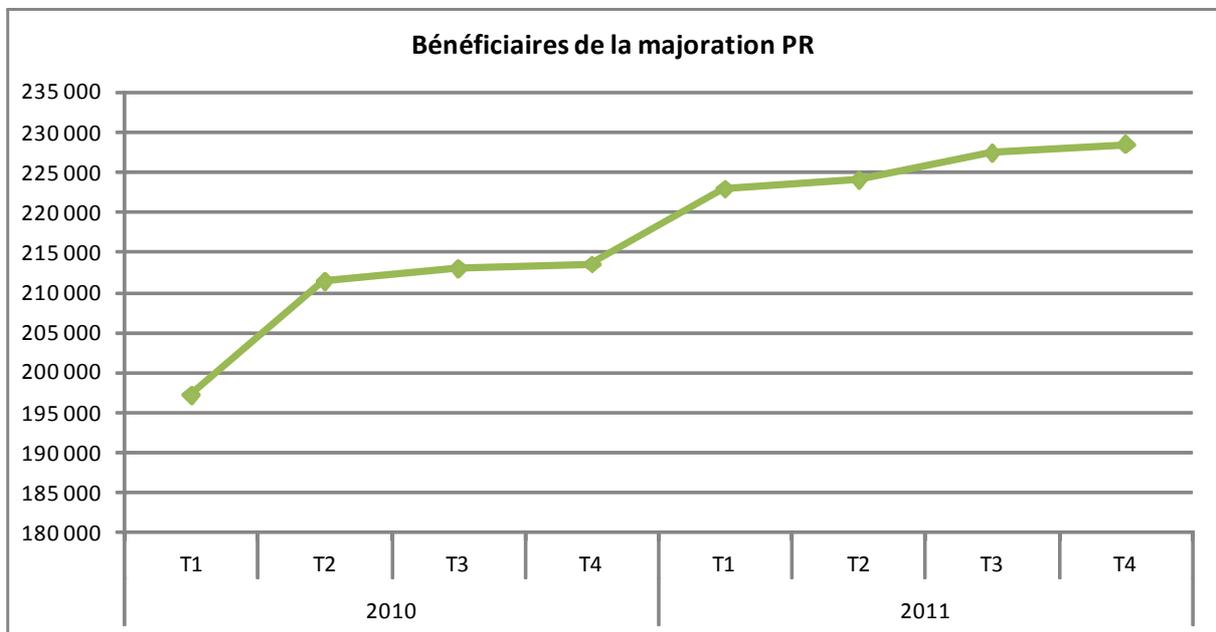
3) Majoration de la pension de réversion

La majoration de pension de réversion est créée depuis le 1^{er} janvier 2010 : elle est au maximum égale à 11,1% du montant brut de la pension de réversion². Pour en bénéficier, plusieurs conditions doivent être remplies :

- Condition d'âge : l'assuré doit avoir atteint l'âge requis pour bénéficier du taux plein en droits propres³.
- Condition de subsidiarité : l'assuré doit avoir demandé toutes ses retraites personnelles et de réversion, de base et complémentaires.
- Condition de ressources : Les ressources à retenir pour le calcul de la majoration sont les droits à retraite personnels et de réversion de l'ensemble des régimes de base et complémentaires français et étrangers ainsi que la majoration enfant et la majoration forfaitaire pour enfant du conjoint survivant.

Les retraites du demandeur ne doivent pas dépasser un plafond fixé par décret qui est de 800 euros en janvier 2010. Ce plafond est revalorisé dans les mêmes conditions que les retraites. Le montant total des retraites de l'assuré ne doit pas dépasser le plafond de ressources. En cas de dépassement la pension est réduite : le montant réduit est alors retenu pour le calcul de la majoration. Si l'assuré décédé a appartenu à plusieurs régimes, le dépassement est réparti entre ces régimes.

La majoration de la pension de réversion est révisée en cas de modification des montants des pensions retenues dans les ressources. La majoration n'est plus révisée 3 mois après le point de départ de l'ensemble des retraites personnelles du conjoint survivant.



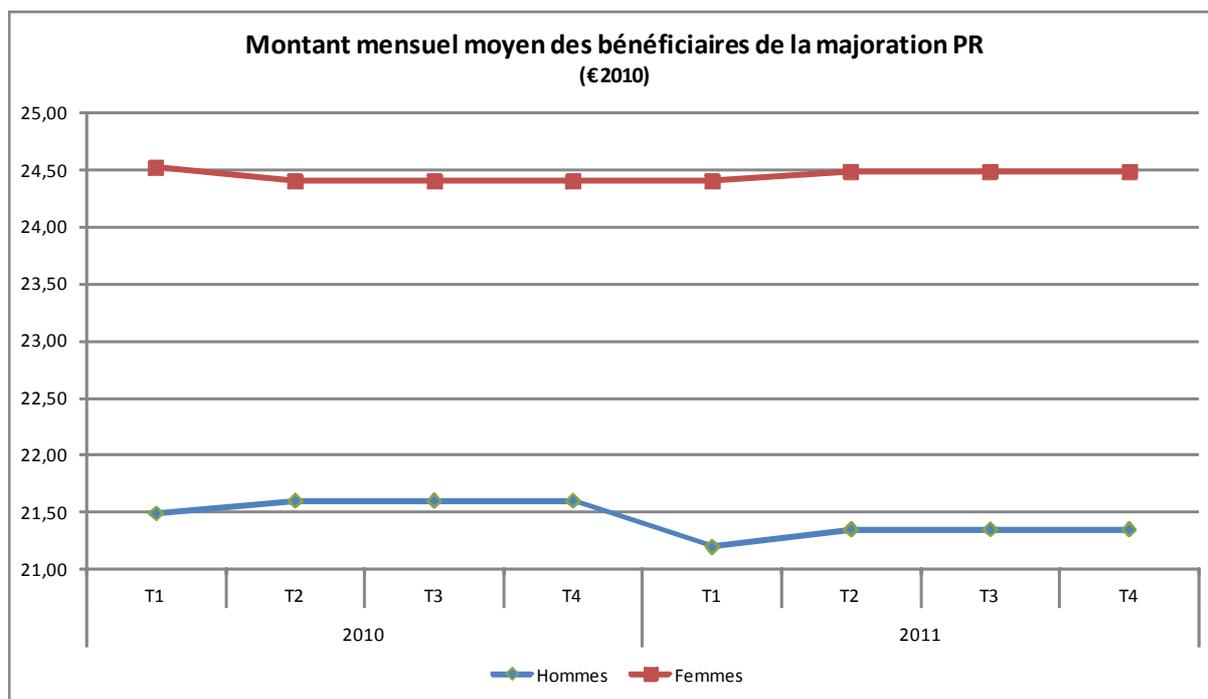
Source : Système National Statistiques Prestataires (SNSP), Cnav

² Ce taux de 11,1% correspond au rapport entre le taux de réversion envisagé initialement (60%) pour remplacer le taux de réversion actuel (54%) et ce dernier.

³ Avec la réforme 2010, l'âge du taux plein passera progressivement de 65 à 67 ans.

La majoration de pension de réversion a été mise en place début 2010. Les effectifs de bénéficiaires ont fortement augmenté au deuxième trimestre 2010 ainsi qu'au premier trimestre 2011. Ces hausses s'expliquent par la montée en charge de la mesure, due notamment aux conditions de subsidiarité et de ressources requises pour l'obtention de la majoration. On peut considérer que la mesure est entrée en vitesse de croisière depuis la mi-2011.

En 2011, le nombre de bénéficiaires de la majoration est de 228 463 : 1 913 hommes et 226 550 femmes.

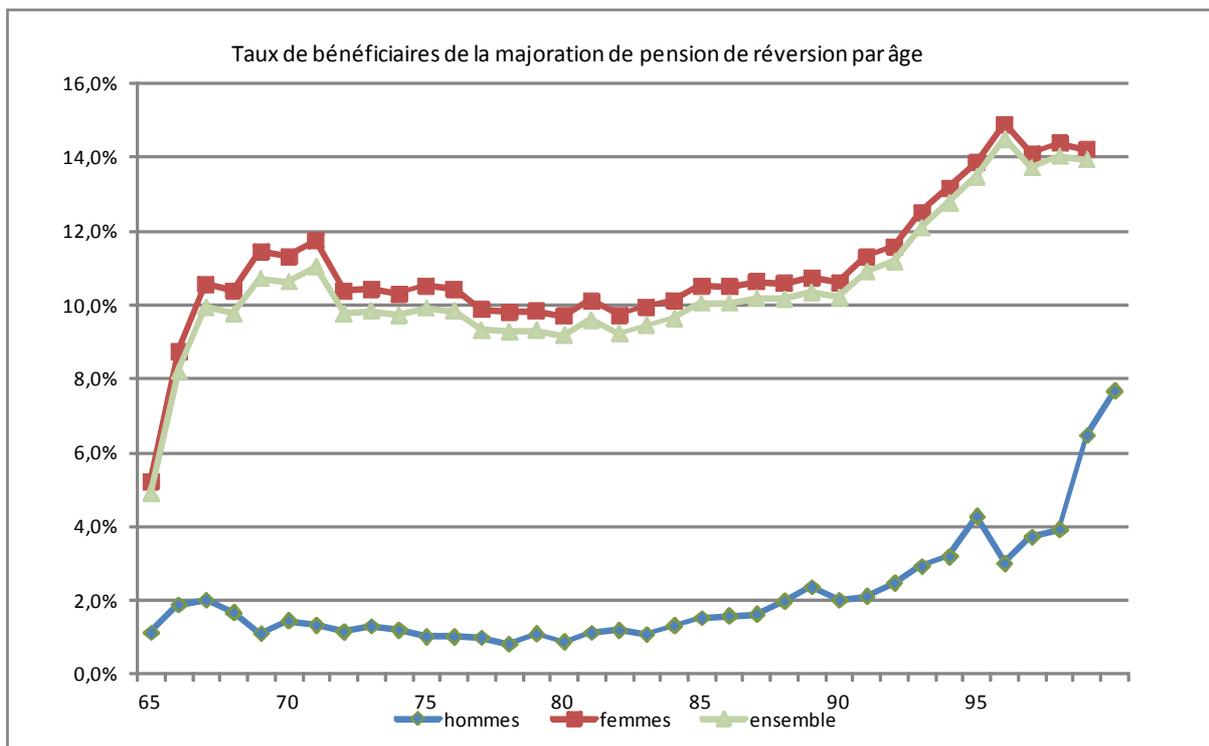


Source : Système National Statistiques Prestataires (SNSP), Cnav

Le montant de la majoration est plus élevé chez les femmes. Ces dernières ont essentiellement des droits dérivés et possèdent éventuellement peu de droits propres : elles bénéficient donc d'un montant de majoration plus élevé. Les hommes bénéficiaires de droits dérivés cumulent quant à eux plus fréquemment leur pension de réversion avec une retraite de droits propres : le montant de leur majoration est donc plus faible.

Sur la période, le montant mensuel moyen de la majoration de pension de réversion est à peu près stable chez les hommes et chez les femmes.

En 2011, le montant moyen de la majoration de pension de réversion est d'environ 25 euros (25 euros pour les femmes, 21,80 euros pour les hommes)



Source : Système National Statistiques Prestataires (SNSP), Cnav

En 2011, les bénéficiaires de la majoration représentent près de 10% de l'ensemble des bénéficiaires de droits dérivés âgés de 65 ans et plus (1,4% chez les hommes et 10,4% chez les femmes). Les femmes sont plus fréquemment bénéficiaires de cette majoration que les hommes car elles possèdent peu, voire pas de droits propres. Leurs ressources ne peuvent même être constituées que des seuls droits dérivés.

En 2011, les masses versées au titre de la majoration de pension de réversion représentent 70,2 M€, soit 0,8% de la masse totale versée au titre des droits dérivés (9,1 milliards d'euros).

Annexe 1 : Attributions de droits dérivés : effectifs et montants moyens

FLUX DES DROITS DÉRIVÉS France entière							
ANNÉES	GROUPES D'ÂGES	Effectifs			Montants moyens (montant de l'avantage principal après application du minimum et maximum à la date d'effet)		
		DROITS DÉRIVÉS SERVIS SEULS AU RG	DROITS DÉRIVÉS SERVIS AVEC UN DROIT DIRECT AU RG	TOTAL	DROITS DÉRIVÉS SERVIS SEULS AU RG	DROITS DÉRIVÉS SERVIS AVEC UN DROIT DIRECT AU RG	TOTAL
2001	Moins de 55 ans						
	55 à 59 ans	31 854					
	60 ans et plus	38 503					
	Total	70 357					
2002	Moins de 55 ans						
	55 à 59 ans	32 057					
	60 ans et plus	37 822					
	Total	69 879					
2003	Moins de 55 ans						
	55 à 59 ans	32 737					
	60 ans et plus	36 638					
	Total	69 375					
2004	Moins de 55 ans						
	55 à 59 ans	35 177					
	60 ans et plus	38 162					
	Total	73 339					
2005	Moins de 55 ans	23 439					
	55 à 59 ans	35 749					
	60 ans et plus	37 325					
	Total	96 513					
2006	Moins de 55 ans	24 132		24 132	226 €		226 €
	55 à 59 ans	28 701	3 763	32 464	231 €	214 €	229 €
	60 ans et plus	39 485	84 240	123 725	216 €	292 €	268 €
	Total	92 318	88 003	180 321	223 €	289 €	256 €
2007	Moins de 55 ans	23 101	56	23 157	232 €	208 €	232 €
	55 à 59 ans	24 799	3 292	28 091	242 €	211 €	238 €
	60 ans et plus	38 294	90 093	128 387	219 €	295 €	273 €
	Total	86 194	93 441	179 635	229 €	292 €	262 €
2008	Moins de 55 ans	19 121	84	19 205	232 €	208 €	232 €
	55 à 59 ans	22 617	3 412	26 029	242 €	211 €	238 €
	60 ans et plus	37 720	94 192	131 912	219 €	295 €	273 €
	Total	79 458	97 688	177 146	229 €	292 €	262 €
2009	Moins de 55 ans	13 674	46	13 720	216 €	179 €	216 €
	55 à 59 ans	22 193	3 175	25 368	250 €	220 €	247 €
	60 ans et plus	38 410	99 224	137 634	221 €	302 €	280 €
	Total	74 277	102 445	176 722	229 €	300 €	270 €
2010	Moins de 55 ans	8 471	57	8 528	217 €	143 €	216 €
	55 à 59 ans	22 570	2 742	25 312	256 €	227 €	253 €
	60 ans et plus	36 516	95 971	132 487	226 €	307 €	285 €
	Total	67 557	98 770	166 327	235 €	305 €	276 €
2011	Moins de 55 ans	6 612	24	6 636	215 €	159 €	214 €
	55 à 59 ans	22 738	2 166	24 904	260 €	220 €	257 €
	60 ans et plus	37 498	99 419	136 917	227 €	312 €	288 €
	Total	66 848	101 609	168 457	237 €	310 €	281 €

Sur fond rouge : pas de possibilité de liquidation à ces âges

Sur fond vert : données non disponibles dans le suivi statistique

RG = Régime Général

Source : SNSP

Annexe 2 : Majoration de pension de réversion

Les bénéficiaires de la majoration PR

Effectifs

	Droits dérivés servis seuls	Droits dérivés servis avec un droit direct au RG	Ensemble des droits dérivés
31/03/2010	152 317	44 872	197 189
30/06/2010	163 428	47 988	211 416
30/09/2010	164 207	48 828	213 035
31/12/2010	164 398	49 109	213 507
31/03/2011	169 806	53 165	222 971
30/06/2011	169 809	54 251	224 060
30/09/2011	172 105	55 323	227 428
31/12/2011	172 058	56 405	228 463

Proportions par rapport à l'ensemble des droits dérivés âgés de 65 ans et plus

	Droits dérivés servis seuls	Droits dérivés servis avec un droit direct au RG	Ensemble des droits dérivés
31/03/2010	24,8%	2,7%	8,8%
30/06/2010	26,6%	2,9%	9,4%
30/09/2010	26,8%	3,0%	9,4%
31/12/2010	26,7%	3,0%	9,4%
31/03/2011	27,6%	3,2%	9,8%
30/06/2011	27,7%	3,2%	9,8%
30/09/2011	28,0%	3,3%	9,8%
31/12/2011	28,0%	3,3%	9,9%

RG = Régime Général

Source : SNSP

Nombre de bénéficiaires au 31 décembre 2011

Âge au 31 décembre	Bénéficiaires de la majoration PR			Ensemble des droits dérivés			% de bénéficiaires de la majoration PR		
	Droits dérivés servis seuls	Droits dérivés servis avec un droit direct	Ensemble	Droits dérivés servis seuls	Droits dérivés servis avec un droit direct	Ensemble	Droits dérivés servis seuls	Droits dérivés servis avec un droit direct	Ensemble
65	2 252	548	2 800	15 163	42 097	57 260	14,9%	1,3%	4,9%
66	3 052	1 035	4 087	12 111	37 787	49 898	25,2%	2,7%	8,2%
67	3 687	1 631	5 318	13 561	39 938	53 499	27,2%	4,1%	9,9%
68	4 192	1 291	5 483	14 073	42 055	56 128	29,8%	3,1%	9,8%
69	4 905	1 207	6 112	15 000	42 047	57 047	32,7%	2,9%	10,7%
70	4 929	1 116	6 045	15 143	41 770	56 913	32,5%	2,7%	10,6%
71	6 101	1 275	7 376	18 676	48 214	66 890	32,7%	2,6%	11,0%
72	5 673	1 369	7 042	17 874	54 239	72 113	31,7%	2,5%	9,8%
73	5 972	1 535	7 507	18 999	57 335	76 334	31,4%	2,7%	9,8%
74	6 380	1 594	7 974	20 416	61 592	82 008	31,3%	2,6%	9,7%
75	7 016	1 779	8 795	22 727	65 994	88 721	30,9%	2,7%	9,9%
76	7 274	1 846	9 120	23 565	69 128	92 693	30,9%	2,7%	9,8%
77	7 234	1 948	9 182	24 046	74 551	98 597	30,1%	2,6%	9,3%
78	7 234	2 090	9 324	24 518	76 069	100 587	29,5%	2,7%	9,3%
79	7 590	2 352	9 942	26 163	80 634	106 797	29,0%	2,9%	9,3%
80	7 358	2 567	9 925	26 073	82 114	108 187	28,2%	3,1%	9,2%
81	8 142	2 640	10 782	29 377	83 045	112 422	27,7%	3,2%	9,6%
82	7 082	2 575	9 657	26 335	78 412	104 747	26,9%	3,3%	9,2%
83	7 453	2 465	9 918	28 170	76 860	105 030	26,5%	3,2%	9,4%
84	7 077	2 555	9 632	27 095	72 845	99 940	26,1%	3,5%	9,6%
85	7 176	2 617	9 793	27 253	70 176	97 429	26,3%	3,7%	10,1%
86	6 837	2 504	9 341	26 313	66 609	92 922	26,0%	3,8%	10,1%
87	6 113	2 497	8 610	23 942	60 631	84 573	25,5%	4,1%	10,2%
88	5 692	2 313	8 005	22 322	56 409	78 731	25,5%	4,1%	10,2%
89	5 180	2 201	7 381	20 220	51 109	71 329	25,6%	4,3%	10,3%
90	4 618	1 984	6 602	18 260	46 373	64 633	25,3%	4,3%	10,2%
91	4 380	1 830	6 210	16 700	40 304	57 004	26,2%	4,5%	10,9%
92	2 372	1 022	3 394	8 957	21 392	30 349	26,5%	4,8%	11,2%
93	1 871	842	2 713	6 853	15 603	22 456	27,3%	5,4%	12,1%
94	1 461	638	2 099	5 201	11 238	16 439	28,1%	5,7%	12,8%
95	1 111	496	1 607	3 919	8 002	11 921	28,3%	6,2%	13,5%
96	1 121	453	1 574	3 683	7 175	10 858	30,4%	6,3%	14,5%
97	1 098	528	1 626	3 903	7 954	11 857	28,1%	6,6%	13,7%
98	768	375	1 143	2 775	5 379	8 154	27,7%	7,0%	14,0%
99	535	247	782	2 002	3 613	5 615	26,7%	6,8%	13,9%
100 ans et plus	1 122	440	1 562	3 788	5 156	8 944	29,6%	8,5%	17,5%
Total	172 058	56 405	228 463	615 176	1 703 849	2 319 025	28,0%	3,3%	9,9%

Source : SNSP

Nombre de bénéficiaires au 31 décembre 2011

Les bénéficiaires de la Majoration des PR :

Total France Hommes et Femmes	Ensemble de retraités de droit dérivé âgés de 65 ans et plus	Bénéficiaires de la Majo PR	Proportion de bénéficiaires de la Majo PR
Droits dérivés servis seuls au Régime général	615 176	172 058	28,0 %
Droits dérivés servis avec un droit propre au régime général	1 703 849	56 405	3,3 %
Ensemble des droits dérivés	2 319 025	228 463	9,9 %

Montants mensuels moyens des bénéficiaires de la Majoration des PR :

Total France Hommes et Femmes	Bénéficiair es de la Majo PR	Montant moyen de la pension sans Majo	Montant moyen de la majoration	Taux moyen de la majoration	Montant moyen de la pension avec Majo
Droits dérivés servis seuls au Régime général	172 058	238,4 €	25,2 €	10,6 %	263,6 €
Droits dérivés servis avec un droit propre au régime généra	56 405	256,5 €	24,6 €	9,6 %	281,1 €
Ensemble des droits dérivés	228 463	242,9 €	25,0 €	10,3 %	267,9 €

Montants mensuels moyens de l'ensemble des retraités de droit dérivé âgés de 65 ans et plus (avec ou sans Majoration PR) :

Total France Hommes et Femmes	Ensemble de retraités de droit dérivé âgés de 65 ans et plus	Montant moyen de la pension sans Majo	Montant moyen de la majoration	Taux moyen de la majoration	Montant moyen de la pension avec Majo
Droits dérivés servis seuls au Régime général	615 176	236,5 €	7,0 €	3,0 %	243,6 €
Droits dérivés servis avec un droit propre au régime général	1 703 849	285,9 €	0,8 €	0,3 %	286,7 €
Ensemble des droits dérivés	2 319 025	272,8 €	2,5 €	0,9 %	275,2 €

Les bénéficiaires de la Majoration des pensions de réversion au 31/12/2011

Montants mensuels moyens de l'ensemble des retraites de droit dérivé contributif (avec ou sans majoration PR) :

Total France Hommes et Femmes	Ensemble de retraités de droit dérivé contributif	Montant moyen de la pension sans Majo	Montant moyen de la majoration	Taux moyen de la majoration	Montant moyen de la pension avec Majo
Droits dérivés servis seuls au Régime général	862 409	245,2 €	5,0 €	2,0 %	250,3 €
Droits dérivés servis avec un droit propre au régime généra	1 834 917	286,5 €	0,8 €	0,3 %	287,2 €
Ensemble des droits dérivés	2 697 297	273,3 €	2,1 €	0,8 %	275,4 €

Source : SNSP